

AVISU CESEC 2020-40¹ **AVIS CESEC 2020-40**

*Relatif à la
Rilativu à*

L'adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport 'VINCE CONTR'À U COVID 19',

A l'adattazioni eccezziuinali è timpurania di u regulamentu di l'aiuti Cultura pà u 2020 in appiigazioni di u raportu 'VINCE CONTR'À U COVID 19'

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 09 septembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport 'VINCE CONTR'À U COVID 19';

Vistu a lettera di presentazione di u 9 di settembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a l'adattazioni eccezziuinali è timpurania di u regulamentu di l'aiuti Cultura pà u 2020 in appiigazioni di u raportu 'VINCE CONTR'À U COVID 19';

Après avoir entendu, Nicolas Tainturier-Tomasini, de la Direction de l'action culturelle
Dopu intesu, Nicolas Tainturier-Tomasini

Sur rapport de Jean-Pierre Savelli, membre du CESECC, Président de la commission *Azzione culturale*.
À nant'à u raportu di Jean-Pierre Savelli

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 22 septembre 2020 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 di settembre di u 2020, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

¹ Adopté à l'unanimité

La crise, provoquée par la Covid 19, outre son impact sur l'aspect humain et sanitaire, a durement touché l'économie mondiale depuis déjà de longs mois. La Corse n'a pas échappé à cette situation.

Au-delà de l'annulation des diverses activités et/ou manifestations culturelles, il est important de rappeler que celles-ci sont aussi pourvoyeuses d'emplois et qu'elles ont été et sont toujours actuellement sévèrement impactées.

Ses conséquences sur le monde culturel sont doubles : - Difficultés en matière de création, de promotion, de valorisation et de diffusion pour les acteurs concernés. - accès difficile voire impossible aux manifestations, aux lieux (théâtres...) et cela depuis de longs mois.

De ce fait, la CDC a procédé à une adaptation pour l'année 2020, du Règlement des aides culture dans le cadre de la délibération de l'Assemblée de Corse n°2020/068AC en date du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contr'a u COVID 19 » destinés à soutenir, en cette période difficile, ces acteurs culturels insulaires publics et privés (*celui-ci autorise « l'adaptation exceptionnelle et transitoire des règlements d'aide et dispositifs appliqués dans les différents secteurs d'intervention de la Collectivité de Corse »*).

En complément la CDC propose, dans ce rapport, et pour ce qui concerne les lieux culturels, d'élargir l'assiette subventionnable à toutes les dépenses de fonctionnement de la structure (hors dépenses en nature et amortissements), incluant les dépenses liées au COVID 19. Les fiches du règlement des aides concernées par cette modification sont les suivantes : Fiche 1.1 AIDE AUX STRUCTURES DE FORMATION INITIALE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE. Fiche 2.1 AIDE AUX LIEUX DE CREATION. Fiche 2.2 AIDE AUX ARTE SQUADRA Fiche 3.3 AIDE AUX LOCHI D'ARTI. Fiche 3.6 AIDE AUX LIEUX D'EXPOSITION

La CDC autorise ainsi le versement des fonds attribués au titre de l'année 2020 au prorata non pas seulement des dépenses éligibles au Règlement des aides (lesquelles concernent uniquement l'activité de la structure), mais en intégrant au budget les dépenses de fonctionnement, en maintenant le même taux d'intervention.

Les membres du CESECC accueillent très favorablement les dispositions qui lui sont présentées s'agissant de l'adaptation exceptionnelle et temporaire du Règlement des aides culture 2020.

Par ailleurs les membres du CESECC souhaitent que soit pris en compte les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs culturels, et que des aménagements du RDA puissent également concerner d'autres dispositifs d'aide, (compagnies sans lieux ouverts au public ...) qui rencontrent de grandes difficultés pour leurs fonctionnements respectifs (nombre de représentations variables, annulations, budgets en baisse au-delà des 15%).

Les conseillères et les conseillers du CESECC relèvent qu'il est important également de soutenir les associations d'enseignement et de promotion de la langue corse, et, que puisse être pris en considération la pérennisation de ces structures, car leur fonctionnement et, notamment, celui des centres de séjours linguistiques, sont très impactés par la désaffection des publics liée à la crainte sanitaire ainsi qu'aux contraintes à géométrie très variable. Il en résulte, aussi, que ces associations subissent manque à gagner en matière de recettes propres, considérant qu'elles sont utiles au fonctionnement des structures et qu'elles seront en baisse cette année, par rapport à l'année précédente, considérant que ces recettes sont en complément des aides potentielles, habituellement attribuées par le Service de la langue corse de la CDC.

Le CESECC propose également qu'une attention particulière puisse portée à la situation des structures du secteur du Patrimoine.

Le CESECC relève que les difficultés inhérentes à la crise sanitaire, vont malheureusement affecter durablement l'activité artistique et culturelle de l'île. Cette situation se prolongera sur l'exercice 2021 et les conseillers demandent que les dispositions prises dans le cadre de l'adaptation du RDA puissent être prorogées pour l'exercice 2021.

Le CESECC émet un avis très favorable au rapport Adattazioni eccezionali e temporanea di u rigulamentu di l'aiuti Cultura pà u 2020 in appiigazioni di u raportu 'VINCE CONTR'À U COVID 19' Adaptation exceptionnelle et temporaire du Règlement des aides Culture pour 2020 dans le cadre de la mise en oeuvre du rapport 'VINCE CONTR'À U COVID 19'.

**La Présidente,
Marie-Jeanne NICOLI**